



COVID-19, QUELLES MESURES DE SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES DES TERRITOIRES DE GUYANE ?

Présentation GUYANE Le 2 SEPTEMBRE 2020

ÉDITO

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements, garanties, accompagnements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Bpifrance, banque publique d'investissement, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en garantie, en crédit et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export.

Fort de 49 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions, Collectivités Territoriales pour répondre à trois objectifs :

- favoriser le développement économique des régions,
- participer au renouveau industriel de la France,
- faire émerger les champions de demain.

guyane@bpifrance.fr

GARANTIE

Fonds nationaux ou régionaux de garantie adaptée aux finalités : transmission, création, innovation développement, renforcement de trésorerie...

FINANCEMENT

Prêt de Développement Outre-Mer Prêt Croissance Prêt hôtellerie/restauration Cofinancement bancaire PLMT, CB

INNOVATION

Subvention Bourse French Tech Avances remboursables, prêt à taux zéro Prêt participatif d'amorçage

TRESORERIE

Accompagnement des entreprises qui travaillent avec le secteur public en cession Dailly, caution sur marché

INTERNATIONAL

Prêt Croissance International
Garantie Internationale
Assurance Prospection



Dispositif bancaire de crise / LE PGE

Dispositifs Bpifrance présents en Guyane

- **2.1** Offres pour les sociétés innovantes
- **2.2** Offres tout secteur : Prêt Rebond
- 2.3 Offres pour le secteur du tourisme
- **2.4** Offres pour les industries créatives
- 2.5 Offres pour les entreprises qui investissent
- **2.6** Offres de Conseils nour le dirigeant



Un dispositif porté par toutes les banques : Le Prêt Garanti par l'État (PGE)



Le Prêt Garanti par l'État (PGE)

QUOI?

Prêt de trésorerie de 1 à 6 ans.

- dont un différé de remboursement d'un an. Au-delà de la 1^{re} année, option de remboursement en une fois ou sur 1 à 5 ans de plus maximum.
- Garanti directement par l'État à 90% pour les PME et ETI.
- Garanti par l'État de 80% à 70% pour les Grandes Entreprises ayant en France 5 000 salariés
- OU réalisant un CA HT > 1,5 Md€

POUR QUI ?

Entreprises éligibles :

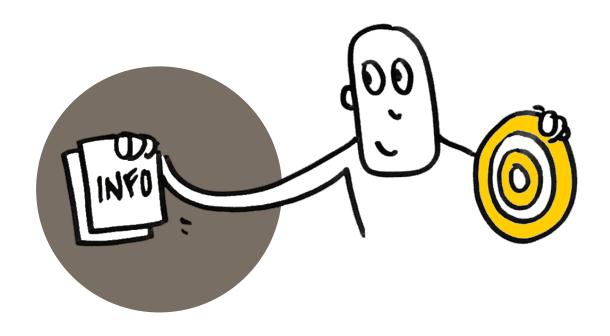
Entreprises de toute taille, quelles que soient leur forme juridique et leur activité :

- Sociétés TPE, PME, ETI, GE.
- EI: commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs.
- Associations et fondations ayant une activité économique.

- Montant du prêt : Dans la limite de 25% du CA HT France de chaque entité du groupe sur la base du bilan 2018 ou d'une attestation d'expert comptable pour le CA HT 2019.
- Après avoir obtenu un pré-accord de sa banque pour un PGE, l'entreprise doit obtenir une attestation de Garantie État sur :

https://attestation-pge.bpifrance.fr/description

Les dispositifs spécifiques opérés par Bpifrance présents en Guyane





Une offre pour les sociétés innovantes et les startups

Le Prêt Garanti par l'État (PGE) - INNOVATION

POUR QUI?

Entreprises éligibles : Start Up (SU), PME et ETI innovantes de moins de 5 000 salariées⁽¹⁾, immatriculées en France et soumises au droit français, de tous secteurs d'activité (sauf exclusions).

Présente le caractère d'une « entreprise innovante », l'entreprise qui répond à l'un des critères suivants :

- L'entreprise est ou a été bénéficiaire au cours des cinq dernières années d'un soutien public à l'innovation (dont aide à la RDI de Bpifrance).
- Le capital de l'entreprise est pour partie détenu par une personne morale ou un fonds d'investissement alternatif ayant pour objet principal de financer ou d'investir dans des entreprises innovantes

• L'entreprise est ou a été accompagnée au cours des cinq dernières années par une structure d'accompagnement.

QUOI?

- Un prêt de trésorerie de 1 à 6 ans
- Montant du prêt : Le montant du prêt octroyé est plafonné à l'un ou l'autre des critères suivants :Soit 25% du chiffre d'affaires HT 2019 constaté, ou du dernier exercice clos. Soit deux fois la masse salariale* France 2019, hors cotisations patronales, ou le cas échéant de la dernière année disponible.

La Subvention Innovation Outre-Mer

QUOI, POUR QUI et COMMENT ?

- Entreprises concernées : Entreprise localisées dans les DROM sans distinction d'âge justifiant d'une démarche d'innovation aboutie (aide à la RDI, brevet, CIR ou CII)
- Dépense éligibles : Internes/externes liées à la phase d'industrialisation et/ou de commercialisation d'une démarche d'innovation aboutie (frais de personnel, études techniques, tests, démarches commerciales...)
- Exclusions : Entreprises en difficultés au sens Européen, procédures amiables ou collectives. Les entreprises individuelles, les entreprises des secteurs suivants : (transport, pêches, transformation/commercialisation de produits agricoles, promotion immobilières et d'intermédiation financière

NOUVEAU DISPOSITIF

- Montants, et caractéristiques principales : de 20K€ à 100K€, sous forme de subvention pouvant couvrir jusqu'à 70% des dépenses éligibles. Aide soumise au règlement des aides de « minimis ». Pas de frais d'instruction
- Durée : 24 mois maximum
- Objectif: Favoriser la prise de risque des entrepreneurs en soutenant la phase d'industrialisation / commercialisation du projet. Faciliter les premières dépenses pour entrer sur le marché.



une offre tout secteur : Prêt Rebond spécifique aux territoires de Guyane



Le Prêt Rebond Feder des territoires de Guyane

QUOI P

Le Prêt est destiné à renforcer la trésorerie des entreprises rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire.

Il a été mis en place avec la CTG

Montant:

- 10 K€ à 50 K€
- Le montant du prêt est au plus égal à 25% du dernier CA annuel de l'entreprise.

Durée : **7 ans**, dont un différé d'amortissement en capital de 24 mois.

POUR QUI ?

- TPE, PME selon la définition européenne.
- Possédant 12 mois de bilan minimum.

 Tous secteurs d'activité, sauf exclusions: les entreprises individuelles, les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles, les entreprises en difficultés au sens de la réglementation Européenne.

COMMENT ?

Son assiette est constituée prioritairement par :

- Les besoins de trésorerie ponctuels et L'augmentation du BFR générée par la conjoncture.
- Taux = 0%.
- Prêt bénéficiant d'une aide d'Etat et soumis à la règle de minimis
- Sans sûretés

Les dossiers sont à constituer sur le site :

https://pret-rebond.ctguyane.fr/

Focus parcours « Prêt Rebond Flash »

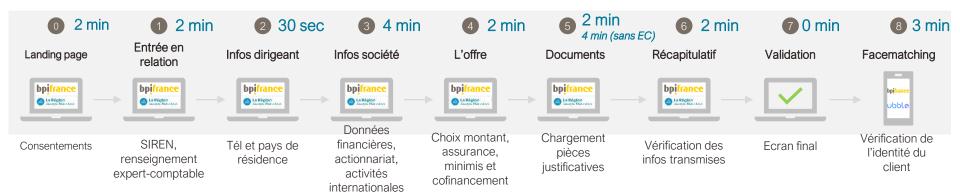
Etape client

Etape back-office

En synthèse:

- 16 écrans (8 sur PC, 8 sur smartphone) 7 choix via liste déroulante (30% KYC)
- 14 champs (50% KYC) 3 documents + 1 CNI par actionnaire supp. (7 sans expert-comptable)

Tunnel client – 15 mins



Traitement back-office - 3 à 7 jours



12. Les dispositifs de Bpifrance présents en Guyane



Prêt Tourisme et Prêt relance tourisme

QUOIP

- Les Prêts Tourisme et Relance Tourisme s'adressent aux TPE, PME, ETI exerçant dans le secteur du Tourisme, rencontrant un besoin de trésorerie lié à la situation conjoncturelle actuelle, permettant ainsi de résoudre des tensions de trésorerie passagères (et non structurelles) dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.
- Le Prêt Tourisme favorise également le renouvellement de l'offre du secteur en finançant les dépenses nécessaires au développement de l'activité (notamment dans une démarche de développement durable) et la transmission via rachat de titres ou de fonds de commerce.
- Il sont réalisés en partenariat avec la Banque des Territoires

• Montant :

- Prêt Tourisme de 50.000 € à 2.000.000 € ¹
- Prêt Relance Tourisme de 50.000 € à 800.000 € ¹

 1/Les deux prêts sont cumulables dans la limite de 5 000 M€ tout prêt tourisme confondu par groupe ;
- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.
- 2 à 12 ans, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 36 mois maximum selon la durée de remboursement.
- Taux fixe.
- Le Prêt **Tourisme** bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime *de minimis*
- Le Prêt Relance Tourisme bénéficie d'une aide d'Etat relevant du régime SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19

Prêt Tourisme et Prêt Relance Tourisme

POUR QUI?

- TPE, PME, ETI selon définition européenne, situées en métropole et dans les DROM/COM.
- Possédant 24 mois de bilan minimum.
- Secteur du Tourisme (comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs, les voyages et les transports touristiques, le patrimoine, l'événement, etc.), sauf les entreprises en difficultés au sens de la réglementation Européenne.

Son assiette est constituée prioritairement par :

- Des besoins de trésorerie ponctuels,
- L'augmentation du BFR générée par la conjoncture,
- Les dépenses de rénovation, d'agrandissement, de formation, d'équipement, de promotion, etc.
- La valeur d'achat de titres ou d'un fonds de commerce, dans le cadre d'une transmission.

Pour tout renseignement, contactez votre Direction régionale.

Fonds Avenir Soutien Tourisme (FAST)

QUOI?

- Le FAST s'adresse aux Entreprises exerçant dans le secteur du Tourisme dans son ensemble afin de leur offrir une solution de financement en quasi-fonds propres (Obligations Convertibles) mobilisables dans des délais courts.
- Objectifs:
 - Financement du redéploiement d'entreprises dont les fondamentaux pré-crise sont sains mais qui ont été confrontées à un arrêt brutal suite à la crise Covid-19;
 - Soutien d'entreprises du Tourisme dans leur développement et dans la préparation aux grands défis et transformations qui les attendent (transformation digitale, Transition Ecologique et Energétique, évolution des normes sanitaires, reconquête des clients notamment la clientèle internationale).
- Montant :
 - de 50 K€ à 400 K€

- Emission des Obligations Convertibles (OC) en 3 tranches, ayant des maturités in fine à 6, 7 et 8 ans respectivement, afin d'étaler la sortie
- Rémunération des OC décomposée entre des intérêts annuels et une Prime de Non-Conversion

Fonds Avenir Soutien Tourisme (FAST)

POUR QUI ?

- Exploitants touristiques dans ses 5 composantes : hébergement, restauration, voyagistes, acteurs du loisir, solutions pour le tourisme
- Société constituée sous forme de SA ou SAS et disposant d'au moins 3 ans d'existence (exceptions possibles)
- Chiffre d'affaires minimum de 0,5 M€
- Société saine avant la crise sanitaire, EBITDA positif (hors 2020)
- Pas d'investissement dans les entreprises dans lesquelles Bpifrance ou un fonds géré par Bpifrance est déjà investisseur
- Entreprises représentant un enjeu en matière d'emplois, d'innovation métier, de savoir-faire des équipes, de dynamique globale et territoriale

Pour tout renseignement, contactez votre Direction Régionale.



Le Prêt Industries Créatives COVID-19

QUOI?

- Le Prêt s'adresse aux **TPE**, **PME** immatriculée en France, rencontrant un besoin de trésorerie lié à :
- Une difficulté conjoncturelle et non structurelle,
- Une situation de fragilité temporaire, liée à la crise actuelle.
- Il est réalisé en partenariat avec le FEI

QUI ?

Éligibilité :

Secteur : Mode, Luxe, Design, Architecture, Cinéma, Audiovisuel, Musique, Spectacle vivant, Edition, Jeux vidéo et Savoir-faire d'excellence. Répondant à l'un des critères d'éligibilité parmi une liste définie de 48 codes NACE, de prix et labels (dont EPV) et de Crédits d'impôts ou taxes dédiées aux Industries Culturelles et Créatives.

- Possédant 12 mois de bilan minimum.
- Exclusions : SCI, EI, les entreprises en difficultés au sens de la réglementation Européenne, entreprises en procédure de conciliation et mandat ad hoc, etc.

COMMENT 2

- Montant :
- PME : de 50 K€ à 2 M€
- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de l'entreprise.

Durée : 7 ans , dont un différé d'amortissement en capital de 24 mois.

- Taux fixe.
- Sans garanties

Pour tout renseignement, contactez votre Direction régionale.

Dispositif valable jusqu'au 31/12/2020. Pour tout renseignement, contactez votre Direction régionale.



Prêt développement Outre-Mer

Objet

 Prêt participatif dédié exclusivement au développement économique dans les territoires des DROM. Il permet de financer les investissements immatériels, l'investissement corporels à faible valeur de gage, l'augmentation du BFR dans le cadre d'un programme de développement global et les opérations de croissance externe

QUOI ?

Montant:

- Création (< 3 ans) : de 10K€ à 100K€</p>
- Développement (> 3ans) : de 10K€ à 750K€
- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise.

Durée:

- Création : 5 ans avec différé d'amortissement jusqu'à 24 mois
- Développement : de 5 à 7 ans avec différé d'amortissement selon durée du prêt

Garanties:

- Assurance Décès et PTIA
- Aucune sûreté réelle

Le bénéficiaire doit être en mesure de recevoir une aide d'État relevant du régime de minimis.

Prêt développement Outre-Mer-suite

POUR QUI ?

Bénéficiaires:

- TPE, PME et ETI selon définition européenne, situées en métropole et dans les DROM/COM.
- Entreprises < 3ans

Offres complémentaires

Intervention **en garantie** de BPI France possible sur les financements bancaires associés

Exclusion:

- Les SCI, les entreprises en difficulté selon la définition européenne
- Les entreprises en procédure de conciliation et mandat ad hoc
- Activité d'intermédiation financière
- Entreprise de promotion et locations immobilières
- Entreprise agricoles (CA < 750K€)

La Subvention Investissement Outre-Mer

QUOI, POUR QUI et COMMENT ?

- Entreprises concernées : Entreprise dès la création localisées dans les DROM sans distinction d'âge répondant à la définition européenne de la PME. Tous secteurs d'activités (sauf détaillées ci-dessous)
- Dépense éligibles: dépenses d'investissements (matériels, immatériels, les travaux, frais externes divers) répondant prioritairement aux objectif de la Trajectoire Outre-Mer 5.0 (Zéro Déchet, Zéro Carbone, Zéro Vulnérabilité, Zéro Polluant agricole & Zéro Exclusion
- Exclusions : Entreprises en difficultés au sens Européen, en procédures. Les entreprises individuelles, les entreprises des secteurs suivants : (transport, pêches, transformation/commercialisation de produits agricoles, promotion immobilières et d'intermédiation financière), les entreprises agricoles (CA >750K€) et les entreprises publiques

NOUVEAU DISPOSITIF

- Montants, et caractéristiques principales: de 20K€ à 100K€, sous forme de subvention pouvant couvrir jusqu'à 70% des dépenses éligibles.
 Aide soumise au règlement des aides de « minimis ». Pas de frais d'instruction
- Durée : 24 mois maximum
- Objectif: Permettre aux entreprises de mieux maitriser leur impact sur l'environnement, diminuer la consommation d'énergie, financer les dépenses d'investissement répondant à la Trajectoire Outre-Mer 5.0

Le financement Court Terme

Avance +

Solution de financement du poste client

- · Mobilisation des créances domestiques via Cession Dailly.
- Financement 100% TTC des créances publiques et des donneurs d'ordre français (CA > 5 M€).
- Financement possible des situations de travaux, des DGD, prestations de service.
- Intervention possible du partenaire bancaire en contre garantie-bancaire ou en financement : Avance + Pool.

Engagement par signature

Caution ou Garantie à Première Demande

- EPS sur marché public ou de grands donneurs d'ordre privés
- · Intervention sur restitution d'acompte ou retenue de garantie

Le financement Court Terme Focus sur L'Avance +



Eligibilité

- Bénéficiaires : PME / ETI / Grandes entreprises
- · Créances éligibles :
- Etat, collectivités territoriales et leurs EPIC, sociétés contrôlées majoritairement par des capitaux publics, entreprises publiques locales (EPL), sociétés d'HLM, organismes sociaux.
- Sociétés privées avec CA > 5 M€ (nous consulter).



Descriptions

- Cession des contrats écrits (exemplaire unique pour les marchés publics).
- Domiciliation des règlements sur le compte Bpifrance Financement.
- Utilisation du crédit : avances sur le compte bancaire de l'entreprise, correspondant à la facturation TTC non réglée préalablement cédée à Bpifrance Financement.



Modalités

- Avance de trésorerie par la mobilisation des créances liées aux commandes et marchés de grands donneurs d'ordre publics et privés.
- Montant ligne : calculé en fonction du volume et des délais de règlement des créances à financer
- Quotité financée : jusqu'à 100% du portefeuille des créances cédées
- Durée : crédit confirmé généralement sur 1 an



Conditions financières

- Commission d'engagement calculée sur le montant de l'autorisation
- Intérêts sur utilisations : Euribor + marge
- Frais de gestion

102. Les dispositifs de Bpifrance présents en Guyane

Bpifrance



Les mesures d'accompagnement du dirigeant

Gérer la crise bien accompagne

L'ACCOMPAGNEMENT: Panorama des produits Rebond des 3 piliers, quel public et quel prix







Produits

Pour faire le point :

l'**Autodiag Rebond.** 15 minutes de questionnaire en ligne suivies de recommandations

Pour se former:

la E-Formation Rebond

- En menu complet : ~15 heures
- Ou à la carte

3 modules de conseil en prix et en durée (5 ou 10 jours) en fonction de la taille de l'entreprise, opérés par le binôme responsable conseil Bpifrance et un consultant spécialiste du vivier Bpifrance

Pour tout secteur:

Module 360 Rebond.

Spécifiquement pour l'industrie

- Module Supply
- Module Cash BFR (10 jours seulement)

Pour les Accélérés et les membres Excellence

- Des webinaires et live chats avec personnalités: thématiques entre pairs, généralistes entre pairs à l'échelle régionale...
- Le réseau social d'entrepreneurs : www.tribu.bpifrance.fr

Pour les Accélérés

• L'échange entre pairs au sein des promotions d'Accélérateurs



Tout dirigeant de PME et ETI

-

Pour les clients Bpifrance



Membres Excellence et Accélérés

Combien?

Pour aui ?

Gratuit

Entre 3 et 6K€HT, voir slide suivante

Gratuit

L'ACCOMPAGNEMENT – Focus Formation Bpifrance Université – Digital - ouvert à tous







Pour faire le point : l'Autodiagnostic Rebond

15 minutes de questionnaire en ligne pour mesurer l'impact de la crise sur l'activité du dirigeant et préparer le plan de reprise

Permet de nourrir la discussion avec le chargé d'affaire

En menu : Eformation

15 heures de **E-Formation Rebond** à visionner à la convenance du dirigeant pour préparer au mieux la reprise d'activité post-crise

- 5 modules avec des vidéos tournées pendant le confinement,
- Quiz
- Sondages
- Lectures
- Fil de discussion pour échange de bonnes pratiques entre pairs ou avec les experts

https://www.bpifranceuniversite.fr/formation/preparez-etactiver-votre-rebond/



- Webinaires toutes les semaines (dont certains French Fab, spécifiques pour les industriels français). Disponibles en replay
- Modules e-learning, plus d'une centaine de sujets traités
- Et toujours, les digital guides

www.bpifrance-universite.fr

https://diag-rebond.bpifrance.fr/

(nécessite un compte BEL)

Exemples de thèmes traités

- · Gouvernance de crise et continuité d'activité
- Prévenir et traiter les difficultés de l'entreprise
- Gouvernance opérationnelle de crise
- Mettez en place le télétravail dans votre entreprise

- Comment rester serein quand tout s'effondre?
- · Comment présenter vos demandes de PGE à vos banques ?
- Le management à distance en période de crise
- La gestion de trésorerie en période de crise Covid-19



L'ACCOMPAGNEMENT — Focus Conseil

3 modules de conseil pour les PME clientes de Bpifrance ayant entre 2 et 50 M€ de chiffre d'affaires*







- Besoins
- Mesurer l'impact de la crise et la capacité à reprendre l'activité pour saisir les opportunités
- Redessiner le projet d'entreprise et remobiliser les équipes

construire un plan d'action, être épaulé

dans la mise en œuvre et le suivi,

global

pour

Un accompagnement

reprendre confiance

- Sécuriser les équipes en production
- Connaître la situation des clients et fournisseurs
- Gérer les ruptures d'approvisionnement
- Un travail opérationnel avec à la clef un tableau de bord pour planifier la production avec les ressources humaines et matérielles disponibles et s'adapter à la nouvelle demande client

- Préserver la trésorerie qui s'amenuise, anticiper des besoins accrus
- Evaluer la trésorerie « piégée » dans l'entreprise et autour d'elle, protéger les salaires
- Un plan d'actions pour éliminer les gaspillages: stocks, créances clients, dettes fournisseurs, optimisation du bas de bilan, externalisations possibles...

Modalités

Livrables

 Module réalisé par un binôme Responsable Conseil Bpifrance et l'un ou l'une des 300 consultant(e)s indépendant(e)s habilité(e)s par Bpifrance choisi(e) en fonction de son expertise

Tarifs et durées

A titre indicatif, De 2 à 10M€ de chiffre d'affaires

• 5 jours de conseil sur 4 à 6 semaines, 3 000 €HT

De 10 à 50M€ de chiffre d'affaires :

• 10 jours de conseil sur 6 à 8 semaines, 6 000 €HT

Pour toutes entreprises

- 10 jours de conseil sur 6 à 8 semaines
- Tarif unique à 6 000 €HT

